

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Commune de *Castellar*

Plan Local d'Urbanisme

**7B.1**

**NOTICE DES ANNEXES SANITAIRES**



# Réseau d'eau potable

L'alimentation en eau potable est assurée par deux systèmes parallèles :

- Une exploitation par délégation de type « affermage » par la société VEOLIA EAU pour les zones urbaines du sud de la commune
- une exploitation en régie pour les quartiers urbanisés au Nord de la commune.

## **LES QUARTIERS URBANISES LES PLUS AU SUD DU TERRITOIRE COMMUNAL**

Ces quartiers sont alimentés en eau potable par le **Syndicat Intercommunal des Eaux des Corniches et du Littoral** (SIECL) qui assure à la fois un service de production et de distribution d'eau potable. Le service est exploité en délégation de type « affermage » par la société VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux en vertu d'un contrat qui prendra fin le 14 septembre 2014.

### La ressource

Ce réseau est alimenté en eau à partir des ouvrages dits "communs" qui assurent l'adduction de toutes les communes du littoral de Villefranche-sur-Mer jusqu'à Menton :

- Livraison d'eau brute provenant de la Vésubie de 700 litres/seconde dans le cadre d'une convention tripartite liant la ville de Nice, le SIECL et la Compagnie Générale des Eaux.
- Débit de 400 litres/seconde en provenance des champs captants de la Roya réalisés par la ville de Menton dans le cadre d'une convention internationale liant cette collectivité à la ville de Vintimille.
- A titre de secours seulement, dans le cadre de la convention tripartite visée précédemment, débit de 150 litres/seconde provenant de la nappe phréatique du Var et prélevé sur le réseau de Nice.

Le syndicat possède d'autres sources et forages non utilisés actuellement mais pouvant servir de secours. La capacité de production des ouvrages du SEICL est de 107 394 m<sup>3</sup> /jour. Les prélèvements sur les ressources en eau représentent 17 908 383 m<sup>3</sup>. Ils ont augmenté de 4,4% entre 2010 et 2011. Ils sont revenus au niveau de 2009.

Le volume d'eau importé ne représente que 1,06% du volume total produit, et près de la moitié de la production 48,39% du volume produit est vendu à d'autres collectivités ou états (Principauté de Monaco, Italie).

**La commune de Castellar compte 265 abonnés en 2011, pour une consommation annuelle (2010-2011) de 49 428 m<sup>3</sup>.**

L'eau distribuée est conforme aux exigences légales, et a été en 2011 de très bonne qualité bactériologique

### Stockage

Le SIECL est doté de 44 ouvrages de stockages (réserves, bâches, réservoirs) d'une capacité totale de 84 539 m<sup>3</sup>. Deux réservoirs (réservoirs de Piacetta et du Seuil, tous deux d'une capacité de 200 m<sup>3</sup>) et une station de pompage de 13 m<sup>3</sup>/h sont implantés sur le territoire de Castellar.

### Distribution

Le réseau du SIECL dessert les quartiers urbanisés les plus au sud du territoire de Castellar.

## **QUARTIER NORD URBANISES**

### La ressource

La commune dispose sur son territoire de deux ressources en eau potables destinées à l'alimentation humaine :

- Source du Menaud,
- Source de Petrinca.

Ces sources sont alimentées par une masse d'eau souterraine : celle du Domaine plissé du bassin versant du Var et des Paillons (Masse d'eau n° 6404).

Des études hydrogéologiques ont été réalisées dans le but de délimiter les périmètres de protection de ces sources.

En attente des périmètres de protection des sources

### Stockage

Les sources communales (Menaud et Petrinca) alimentent un réservoir situé dans le quartier Petrinca à une altitude voisine de 400 m.

### Distribution

En régie communale, ce réseau raccorde les quartiers urbanisés les plus au nord.

## **SYNTHESE DE LA SITUATION ACTUELLE POUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE**

La ressource en eau apparaît comme étant suffisante pour satisfaire les besoins de consommation des abonnés actuels et futurs. Elle ne constitue pas un facteur limitatif du développement communal.

Le réseau de distribution dessert tous les quartiers d'habitat. Le maillage avec le réseau du SIECL a permis la mise en charge du réseau étendu au quartier de la Condamine.

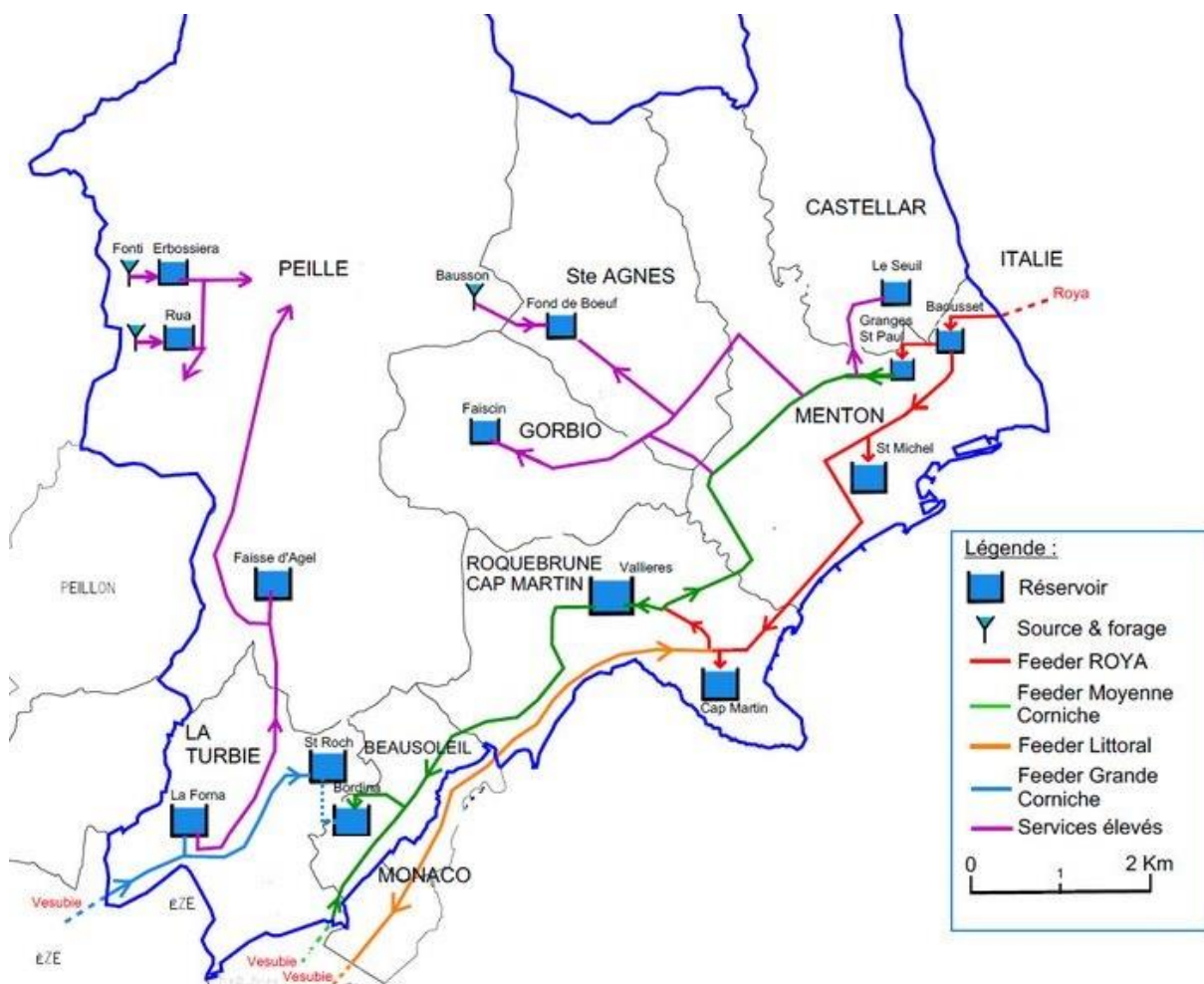
Le réseau dessert aussi des zones naturelles pour la défense contre l'incendie. Les poteaux et bouches normalisées sont distants au maximum de 400 mètres.

## PERSPECTIVES D'EVOLUTION / PROJETS

Le SIECL mène une politique de développement et d'amélioration de son réseau d'eau potable. Un certain nombre de projets est donc à l'étude ou prêt à être réalisé en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service.

D'après un diagnostic réalisé par SAFEGE CETIIS en 2003 dans le cadre de l'élaboration du Schéma directeur du réseau d'eau potable, la production d'eau brute de Castellar est excédentaire et le débit des captages combinés est suffisant pour survenir aux besoins en eau de la commune. En 2002, année globalement sèche, la ressource totale est restée suffisante pour subvenir aux besoins de 1 840 habitants.

Des extensions ponctuelles du réseau peuvent être réalisées afin de desservir les extensions de l'urbanisation proche des réseaux primaires. Au quartier du Serre, une desserte avec une pression suffisante nécessiterait des aménagements complémentaires en accompagnement du développement de son urbanisation.



**Schéma de distribution de l'eau potable**  
**Source : Syndicat intercommunal des eaux des corniches et du littoral**



# Réseaux d'assainissement

## LA SITUATION ACTUELLE

En 2002, la commune de Castellar a entamé une procédure d'élaboration de son Schéma directeur d'assainissement. Ce schéma n'a pas été approuvé. Un premier document définissant les zones desservies par l'assainissement collectif et les sites éligibles à l'extension du réseau a cependant été établi.

### L'assainissement collectif

L'assainissement de l'eau à Castellar est principalement assuré de manière collective. La collecte, le traitement et le transport des eaux usées sont assurés par une structure pour le compte des habitants individuellement par la commune pour une population desservie de 956 habitants. Le service de l'assainissement à Castellar est géré selon un mode de gestion de régie et assure collecte et transport

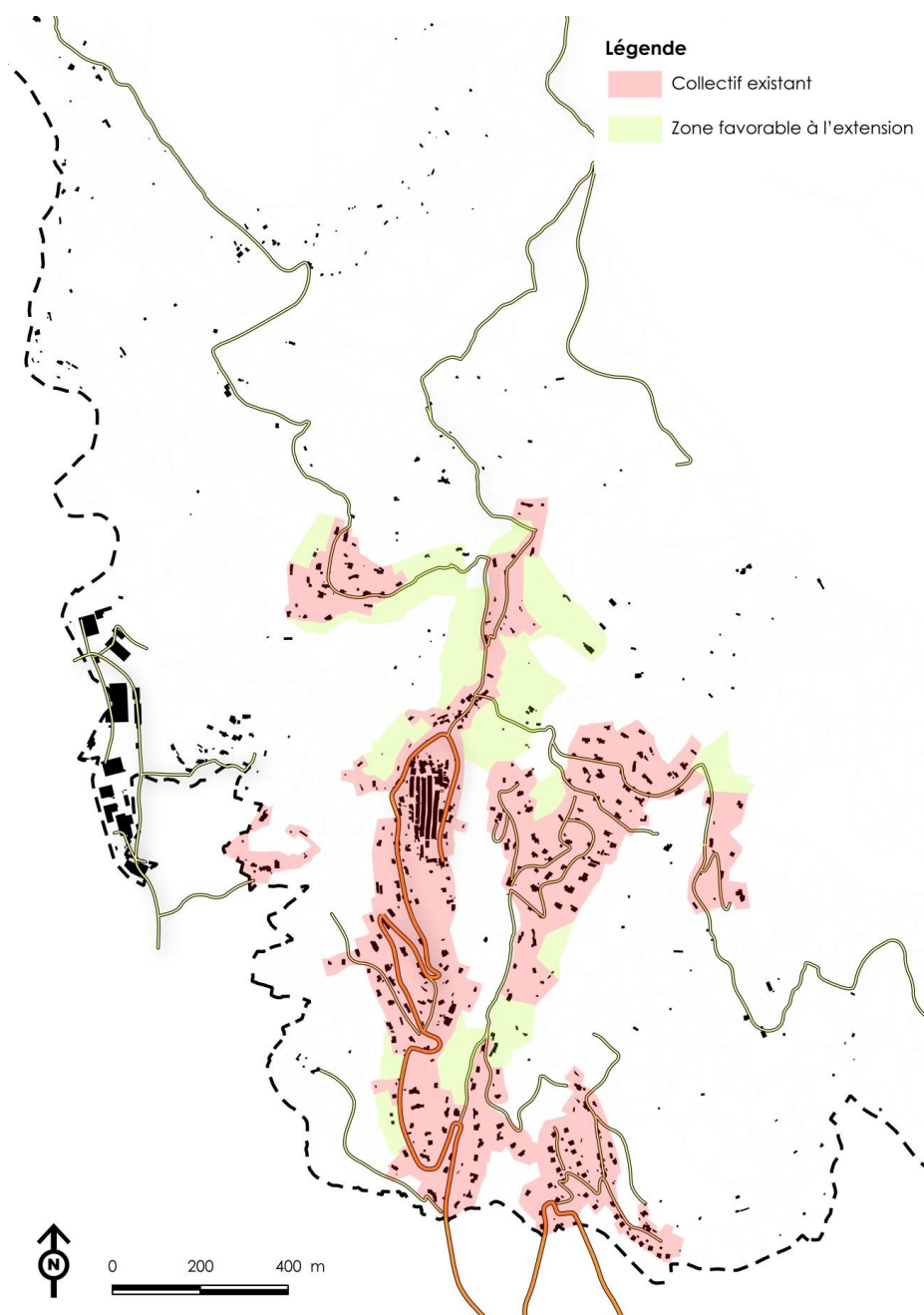
### L'assainissement individuel

La commune de Castellar du fait de sa géologie particulière présente peu de zone favorable à l'assainissement non collectif. La principale zone favorable est située à l'extrémité sud-ouest de la commune.

Un SPANC a été mis en place fin 2017. Nous ne disposons pas encore de données le concernant.

## ADEQUATION ENTRE LES PROJECTIONS DU PLU ET LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Etat des lieux et possibilités d'extension du réseau d'assainissement collectif (Source : Sictiam, Schéma directeur d'assainissement)



# LES DECHETS

La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française assure la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés de ses communes membres. Castellar appartient au secteur "Haut-Pays" (avec les communes de Castillon, Moulinet et Sospel). Dans ce secteur, le titulaire du marché en charge l'ensemble des collectes en porte à porte et points d'apport volontaire pour les déchets ordinaires, les collectes sélectives, et les encombrants ménagers est le groupe Pizzorno (sous-traitance Véolia Propreté pour la collecte des points d'apport volontaire).

## Collecte des ordures et encombrants ménagers :

À Castellar, les emballages recyclables et journaux-magazines, ainsi que le verre sont collectés en **point d'apport volontaire**. Les ordures ménagères sont collectées en **point de regroupement**. Les encombrants ménagers sont collectés exclusivement sur rendez-vous.

Les ordures ménagères sont collectées 2 à 3 fois par semaine. Les autres flux (verre, emballages recyclables et journaux-magazines) sont collectés une fois par semaine pour les bacs et selon le remplissage pour les colonnes d'apport volontaire.

Pour compléter les prestations de collecte, la CARF met à disposition des déchetteries et des dépôts-relais communautaire. Les plus proches de Castellar sont :

- un **quai de transit réservé aux professionnels** dans la zone industrielle du Careï (sur la commune de Menton),
- une **déchetterie réservée aux particuliers**, située avenue Saint-Roman à Menton (déchetterie de Menton).

## Tonnages collectés

Les tonnages collectés en porte à porte ou points de regroupement par la Communauté de la Riviera Française ont baissé de 5% en 2012 et représentent 35 848,55 tonnes en 2012 sur le territoire de la CARF.

Les tonnages collectés dans le secteur "Haut-Pays" auquel appartient la commune de Castellar sont réparties comme suit :

	Tonnages 2011	Tonnages 2012	Évolution 2011/2012	Ratio 2012 (kg/hab/an)
Ordures ménagères résiduelles	2 031,55	1 990,55	-2,06%	397,95
Emballages ménagers recyclables et journaux-magazines	136,97	130,72	-4,78%	26,13
Verre	136,97	132,82	-3,12%	26,55
Encombrants ménagers	130,18	73,59	-76,90%	14,71

## **Tonnages collectés en 2011 et 2012 dans le secteur "Haut-Pays" (Castellar, Castillon, Moulinet et Sospel).**

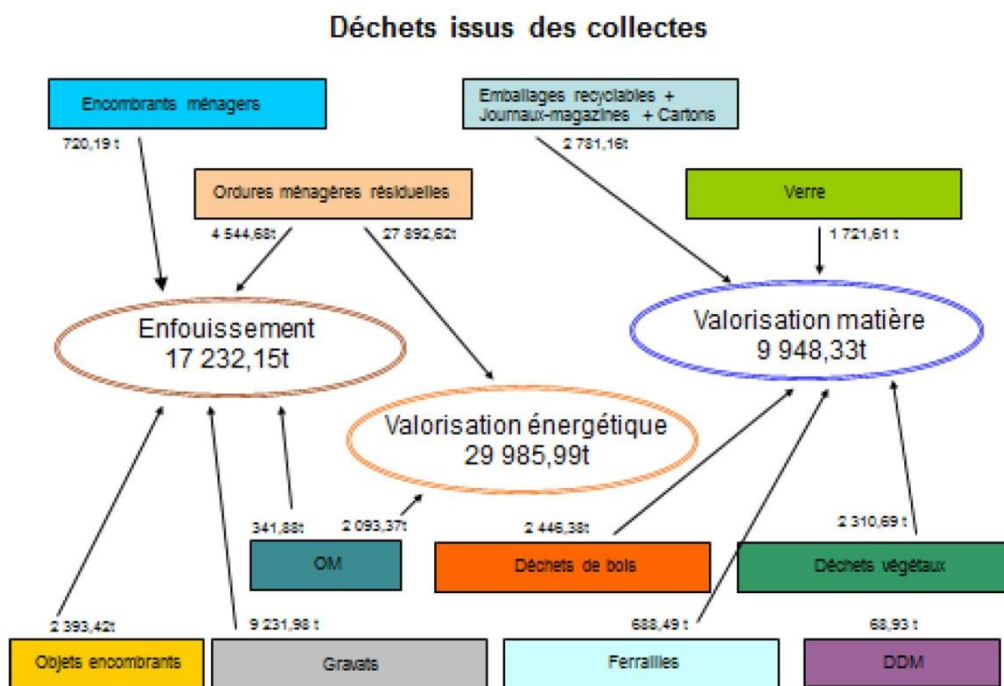
Les ordures ménagères collectées suivent une variation saisonnière avec une augmentation des tonnages en période de forte fréquentation touristique (été).

## Traitement des déchets

Les déchets collectés sont traités selon 3 modes :

- Valorisation énergétique (centres de valorisation énergétique de Monaco, Nice et Vedène (84),
- Enfouissement (centres de stockage de déchets ultimes de Septèmes les Vallons et Ventavon (13),
- Valorisation matière (recyclage des matières issues des collectes sélectives et des déchèteries).

Celle-ci se fait à Cannes (SIVADES) et au Broc (SMED), portant la capacité de tri pour le département à 36 200t/an en 2011. La capacité technique est toutefois supérieure avec 48 000 t/an dans les Alpes-Maritimes.



### **Déchets issus du quai de transit, des déchèteries et dépôts-relais**

**Modes de traitement des déchets collectés par la CARF en 2012.**

## Renforcements et extensions projetées

Si les collectes sélectives continuent suivant les mêmes modalités qu'aujourd'hui, les capacités de tri seront suffisantes avec les unités du SIVADES et du SMED. En revanche, si les collectes sélectives évoluent vers un mélange des emballages et des journaux magazines, et selon les hypothèses de collectes sélectives fixées dans le Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés (nécessaires pour atteindre les objectifs du Grenelle), la création d'un nouveau centre de tri serait nécessaire. Du fait des faibles tonnages concernés sur le secteur Est du département, la création d'un centre de tri est exclue sur le territoire.

Concernant les déchets non dangereux, le seul site de stockage prévu est celui de Massoins avec une capacité de stockage de 20 000 t/an. Or pour répondre aux besoins du département, les capacités annuelles à créer en complément sont au minimum de l'ordre de 130 000 à 140 000 t/an, sous réserve de la mise en œuvre des préconisations du Plan. Deux sites sont préconisés dont l'un à l'Est du département.

La CARF poursuit actions visant à améliorer notamment :

- la promotion des comportements éco-citoyens et notamment du geste de tri,
- la qualité et la quantité des collectes sélectives,
- le respect de l'environnement lors du traitement de déchets spécifiques.

Depuis le mois d'octobre 2009, des composteurs individuels sont proposés aux particuliers en vue d'une action de réduction des déchets à la source.